



Conditions Générales de Vente – Pension Canine "EMPREINTE DE PATTE"

Article 1 – Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) définissent les droits et obligations du prestataire et du client dans le cadre des services de pension canine. Toute réservation implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV.

Article 2 – Prestations proposées

Le prestataire propose un service de garde de chiens à son domicile, dans un environnement familial. Les chiens sont hébergés en liberté surveillée, avec accès à un espace extérieur sécurisé. Les prestations comprennent :

- Hébergement de jour et/ou de nuit
- Promenades quotidiennes
- Soins courants (alimentation, hydratation, surveillance)

Article 3 – Conditions d'admission

3.1 – Identification et vaccination

Seuls les chiens répondant aux critères suivants sont admis :

- Âgés d'au moins 3 mois
- Identifiés par puce électronique ou tatouage lisible
- À jour de leurs vaccinations (CHPLR : maladie de Carré, Hépatite, Parvovirose, Leptospirose, Rage le cas échéant) et de la toux du chenil (Bordetella/Parainfluenza), réalisées dans les 12 mois précédant le séjour et au moins 15 jours avant l'arrivée

3.2 – Déparasitage

Le chien doit être traité contre les parasites internes (vermifuge) et externes (antiparasitaire) dans les jours précédant son arrivée.

3.3 – Documents à fournir

Le client fournit obligatoirement à l'arrivée :

- Le carnet de santé ou passeport européen attestant des vaccinations à jour
- La carte d'identification
- Une attestation d'assurance responsabilité civile couvrant l'animal

3.4 – Refus d'admission

Le prestataire se réserve le droit de refuser tout animal :

- Non conforme aux conditions ci-dessus
- Présentant un état de santé douteux ou des signes de maladie contagieuse
- Au comportement agressif, dangereux ou incompatible avec la garde en milieu familial (socialisation congénère-humain exigée)
- De catégorie 1 ou 2

3.5 – Conditions d'admission diverses

- Une évaluation de rencontre est obligatoire avant toute réservation
- La réservation doit être confirmée au minimum 10 jours avant le début du séjour

Article 4 – Obligations du client

Le client s'engage à :

- Informer Empreinte de Patte de tout problème de santé, allergie, traitement en cours, ou particularité comportementale de son animal
- Fournir la nourriture habituelle en quantité suffisante pour la durée du séjour
- Fournir les médicaments nécessaires accompagnés d'une ordonnance vétérinaire valide
- Communiquer un numéro de téléphone où il est joignable en cas d'urgence
- Informer le prestataire de la date des dernières chaleurs pour les femelles non stérilisées

En cas d'insuffisance de nourriture, Empreinte de Patte pourra en fournir aux frais du client.

Article 5 – Déroulement du séjour

5.1 – Horaires

- Arrivée : à partir de 09h00, sur rendez-vous
- Départ : avant 19h00, sur rendez-vous

Tout dépassement des horaires convenus pourra entraîner une facturation supplémentaire.

5.2 – Hébergement et activités

Les chiens sont hébergés dans un environnement familial sécurisé. Ils bénéficient de promenades, de temps de jeu et d'interactions adaptées à leur tempérament.

5.3 – Objets personnels

Les affaires du chien (panier, jouets, couverture...) sont acceptées mais Empreinte de Patte décline toute responsabilité en cas de perte ou détérioration.

Article 6 – Tarifs et modalités de paiement

6.1 – Tarifs

Les tarifs en vigueur sont communiqués au client lors de la réservation. Ils sont susceptibles d'évolution ; le tarif applicable est celui en vigueur au jour de la réservation.

6.2 – Acompte et solde

- Un acompte de 50 % du montant total est exigé à l'arrivée du chien. (séjour supérieur à 8 jours).
- Les 50% restant sont payables au départ de l'animal.

6.3 – Moyens de paiement

Sont acceptés : espèces, virement bancaire, chèque.

6.4 – Retard de paiement

Tout retard de paiement entraînera l'application de pénalités de retard au taux légal en vigueur.

Article 7 – Annulation et modification

7.1 – Annulation par le client

Annulation sans frais.

Tout séjour commencé est dû dans son intégralité, même en cas de départ anticipé.

7.2 – Annulation par le prestataire

En cas d'annulation par le prestataire (force majeure, indisponibilité...), le client sera intégralement remboursé des sommes versées.

Article 8 – Soins vétérinaires

En cas de maladie, accident ou blessure survenant pendant le séjour, le prestataire est autorisé à faire appel à un vétérinaire et à procéder aux soins jugés nécessaires. Le client en sera informé dans les meilleurs délais.

Tous les frais vétérinaires engagés seront à la charge du client, sur présentation des justificatifs.

Article 9 – Responsabilité du prestataire

Le prestataire s'engage à assurer la garde et le bien-être de l'animal avec diligence. Il prend toutes les mesures raisonnables pour garantir sa sécurité.

Toutefois, le prestataire décline toute responsabilité en cas de :

- Maladie, décès ou aggravation d'une pathologie préexistante
- Fugue malgré les dispositifs de sécurité en place
- Perte ou vol d'objets personnels de l'animal
- Blessures résultant d'interactions entre chiens (si le client a accepté que son animal soit en contact avec d'autres)

Article 10 – Responsabilité du client

Le client reste civilement responsable des dommages causés par son animal pendant le séjour (dégâts matériels, blessures à un tiers ou à un autre animal). Il doit être couvert par une assurance responsabilité civile.

Article 11 – Décès de l'animal

En cas de décès de l'animal pendant le séjour, le prestataire informera le client dans les plus brefs délais. Une autopsie pourra être pratiquée à la demande et aux frais du client afin de déterminer les causes du décès.

Article 12 – Abandon

Si l'animal n'est pas récupéré à la date prévue et sans nouvelles du client sous 8 jours calendaires, l'animal sera considéré comme abandonné et pourra être confié à une association de protection animale ou un refuge. Tous les frais supplémentaires resteront à la charge du client.

Article 13 – Droit à l'image

Sauf opposition écrite du client, le prestataire est autorisé à publier des photos ou vidéos de l'animal sur ses supports de communication (site internet, réseaux sociaux).

Article 14 – Protection des données personnelles

Les informations collectées sont nécessaires à la gestion des réservations et au suivi des animaux. Elles sont traitées conformément à la réglementation en vigueur (RGPD). Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données en contactant le prestataire.

Article 15 – Litiges

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable. À défaut, le litige sera soumis aux tribunaux compétents du ressort du siège du prestataire.

Article 16 – Mentions légales

Empreinte de Patte

Gérante : Laura Spolmayeur

SIRET : 10374360500018

Code TVA fr22103743605

Article 17 – Acceptation des CGV

En confirmant sa réservation, le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV et les accepte sans réserve.

Fait à _____, le _____

Signature du client (*précédée de la mention « Lu et approuvé »*) :